



# Commission Locale de l'Eau du 14 Janvier 2022

Compte-rendu

Le vendredi 14 janvier 2022, à 14h30, sous la présidence de M. Ringot, en visio-conférence s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa.

---

## Membres de la CLE présents :

---

### Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :
  - Mme Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY
- Conseil Départemental du Nord :
  - M. Paul CHRISTOPHE
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
  - M. Alain MEQUIGNON
  - Mme Delphine DUWICQUET
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Nord) :
  - M. Guy PRUVOST, adjoint au Maire de Brouckerque
  - M. Bertrand RINGOT, maire de Gravelines
  - M. Jacques BLEJA, maire de Bierne
  - M. Jean-Pierre LEFEBVRE, adjoint au maire de Hoymille
  - M. Laurent MAZOUNI, adjoint au maire de Dunkerque
- Collectivités territoriales du Pas-de-Calais situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Pas-de-Calais) :
  - M. Bruno DEMILLY, maire de Campagne-lès-Guines
  - M. Bernard DELALIN, maire de Nielle-les-Calais
  - M. Jean-Marie LOUCHEZ, Conseiller municipale d'Audruicq
  - M. Thierry ROUZE, maire de Polincove
  - M. Aurélien DOMMANGET, maire de Clerques

- Institution Intercommunal des Wateringues :
  - M. Christian DELASSUS
- Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale :
  - M. Denis MEENS
- Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem :
  - M. Jacques-André DELACRE

### **Collèges des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

- Chambre d'agriculture de région Hauts-de-France :
  - M. Hubert VANDERBEKEN
  - M. Alexandre RIVENET
  - M. Bertrand BODDAERT
- Union des wateringues du Nord :
  - M. Bernard CALOONE
- Union des wateringues du Pas-de-Calais :
  - M. Guillaume PATOUX
- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Nord :
  - Mme Jocelyne CADET
- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais :
  - M. Patrice CHASSIN
- Fédération départementale des chasseurs du Nord :
  - M. Julien LUTTUN
- Association agréée de protection de l'environnement « Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est » :
  - M. Michel MARIETTE
- Société « Lyonnaise des Eaux » :
  - Mme Sylvie BARBON-LEROY
  - Mme Charlotte LEMONIER

### **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement :
  - M. Frédéric FLORENT-GIARD
  - M. Laurent LEJEUNE
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer :
  - Mme Sabrina CHEVALIER
  - M. Pierre WILLERVAL
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer :
  - M. Benoît ANQUEZ
  - M. Olivier MAURY
- Office Français de la Biodiversité :
  - M. Sébastien CROCHEMORE
- Agence de l'Eau Artois-Picardie :
  - M. Ludovic LEMAIRE
  - Mme Patricia LEFEVRE

- Voies Navigables de France :
  - M. Frédéric POTISEK
  - M. Grégory VERBRUGGHE
- Grand Port Maritime de Dunkerque :
  - M. Thierry FOURNIER

---

## Participants non-membre de la CLE

---

- Communauté Urbaine de Dunkerque :
  - Mme Fanny SERRET
  - M. Julien JADOT
  - M. Mathieu BREVIERE
- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq :
  - Mme Lucie Pons
  - M. Arnaud DEMOL
- Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terre et Mer :
  - Mme Céline DUFFY
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :
  - Mme Valérie SAUDEMONT
- Syndicat de l'Eau du Dunkerquois :
  - Mme Eva DUCROCQ
- Institution Intercommunal des Wateringues :
  - M. Philippe PARENT
  - Mme Marie KRAWCZYCK
- Agence d'urbanisme de Flandre-Dunkerque (AGUR) :
  - M. Xavier CHELKOWSKI

---

## Membres de la CLE excusés

---

### Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Conseil Départemental du Nord :
  - Mme Martine ARLABOSSE
- Conseil départemental du Pas-de-Calais :
  - Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Nord) :
  - M. David BAILLEUL, Maire de Coudekerque-Branche
- Collectivités territoriales du Pas-de-Calais situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Pas-de-Calais) :
  - M. Jean-Claude VANDERBERGUE
- Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale :
  - M. Ludovic LOQUET

## Ordre du jour :

- Installation de la CLE

- Avis de la CLE : Système d'endiguement rive droite du chenal de l'Aa à Gravelines
- Délibération sur les règles de fonctionnement de la CLE
  - Mise à jour des noms des structures
  - Modalités de modification du Règlement
- Présentation des avis de la CLE
- La Commission Permanente
- Feuille de route du SAGE
- Retour sur les inondations de Novembre/Décembre
- Le projet de communication du SAGE

## Installation de la Commission Locale de l'Eau :

Monsieur RINGOT, en tant que Président de la CLE accueille les participants et leur souhaite ses meilleurs vœux pour cette année à venir. Il introduit également l'avis que la CLE devra rendre sur le système d'endiguement en rive droite du chenal de l'Aa à Gravelines. Il demande qui doit commencer entre l'institution Intercommunale des waterings et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

## Avis de la CLE : SE rive droite du chenal de l'Aa à Gravelines :

### Partie CUD :

Madame Serret réalise la présentation du dossier pour la partie Communauté Urbaine de Dunkerque (Annexe 1).

### Temps d'échange :

M. Ringot remercie Mme Serret pour sa présentation. Il demande si la servitude de passage en haut de digue fragilise le prix des habitations, relatant l'inquiétude de certains riverains. Mme Serret indique que la servitude est faite pour leur protection et n'affecte pas le prix de cession des biens. Sur un plan national cela n'affecte pas le marché immobilier.

M. Ringot demande si des constructions sont autorisées sur cette servitude tels des abris de jardin. Mme Serret répond affirmativement et indique que la servitude est peu contraignante pour les riverains, car il n'y a pas d'interdiction de constructions. En revanche ces dernières ne doivent pas affecter l'ouvrage. Un abri de jardin, sans fondation, n'aura pas d'impact sur le pied de digue. Pour les constructions en dur, il sera demandé au pétitionnaire de démontrer qu'il n'y aura pas d'impact sur le SE, afin d'autoriser la construction. M. Ringot remercie Mme Serret et demande s'il y a des questions.

Il est demandé si la servitude ne concerne bien que du passage piétonnier pour la surveillance de la digue. Mme Serret indique qu'effectivement la servitude est une servitude d'accès. Un passage serait fait une fois par an pour une surveillance visuelle. Il est possible, en cas d'évènement exceptionnel que la surveillance soit accentuée. Le but est de vérifier qu'il n'y a pas de fissures fragilisant la digue.

M. Mercier présente ses excuses pour les désagréments en début de réunion.

M. Ringot laisse la parole à M. Parent.

## **Partie IIW :**

M. Parent réalise la présentation sur le Schevfliet.

### **Temps d'échange :**

M. Rouzé demande si les travaux vont aider à l'amélioration de la qualité de la Hem. M. Parent indique que les eaux de la Hem ne transitent pas par cet ouvrage. Il n'y aura donc pas d'impact. Toutefois, l'amélioration de l'évacuation sera garantie, pour la 1<sup>ère</sup> section de wateringue du Nord.

M. Mariette demande si la canalisation provisoire pour l'évacuation des eaux durant les travaux est assez bien dimensionnée. M. Parent répond que les travaux seront effectués durant l'été. Dans cette période, le bassin versant est réduit car une partie des eaux est retenue en amont. Toutefois le dimensionnement comprend la possibilité d'évènement orageux d'été sans toutefois avoir la nécessité d'avoir la pleine capacité. En effet les débits étant moindres à cette période qu'en Novembre ou décembre par exemple, tel qu'il a été possible de le constater en fin d'année 2021 il n'est pas nécessaire de surdimensionner cette canalisation provisoire.

M. Mariette demande si la reconstruction permettra d'éviter à l'avenir le risque d'affouillement par chasse des sédiments et le risque de formation de renard. M. Parent indique que l'ouvrage pourra évacuer plus d'eau, sans pour autant augmenter les vitesses d'écoulement. Le niveau de la mer augmentant, les vitesses d'écoulement pourraient diminuer au fur et à mesure des années.

M. Mariette demande s'il y a possibilité d'impact sur les cultures mytilicoles d'Oye-Plage en cas de déstabilisation des sédiments superficiels. M. Parent indique que l'ouvrage ne changeant pas de fonctionnalité il ne devrait pas y avoir d'impact particulier.

M. Mariette demande si le risque de surpression de la nappe en arrière de l'ouvrage peut engendrer des infiltrations et peut déstabiliser le pied de l'ouvrage. M. Parent indique que l'état actuel de l'ouvrage nécessite son entière reconstruction, du fait de sa porosité actuelle entre autres. Les circulations d'eau seront bien moindres sur le nouvel ouvrage et les conditions nettement améliorées.

### **Avis de la Commission Locale de l'Eau :**

M. Ringot demande s'il y a des oppositions ou abstention concernant ce dossier. Personne ne se manifestant il est donc considéré un avis positif de la CLE sur le dossier. M. Mercier indique la date butoir du 25 janvier si des membres souhaitent faire des remarques supplémentaires.

### **Délibération sur les règles de fonctionnement de la CLE :**

Le quorum n'étant pas atteint, les délibérations ne peuvent être votées durant cette réunion. M. Mercier indique que ces dernières seront soumises au vote des présents lors d'une prochaine réunion de la CLE.

M. Ringot demande des précisions sur ces délibérations. La première concerne une simplification de la règle de modification du règlement de la CLE, par laquelle il est proposé que toute demande de modification pourra être examinée et soumise au vote de la CLE. La seconde concerne une mise à jour des noms des structures de l'Etat. En effet, les règles de fonctionnement datant de presque une dizaine d'années, certaines structures apparaissent encore sous leur ancienne dénomination. Il s'agit donc de mettre simplement à jour ces noms pour éviter toute confusion par la suite.

## Présentation des avis de la CLE

M. Mercier présente les avis de la CLE depuis la dernière réunion de celle-ci. Tous sont positifs, chacun apportant des remarques, des prescriptions. Ceux-ci sont disponibles via un lien dropbox que tous les membres de la CLE ont reçu en marge de cette réunion. Il faut noter que la DDTM 59 envoie bien plus de dossier depuis un an. Le SAGE reçoit ainsi des demandes de permis de construire pour avis, ce qui ; malgré une petite charge supplémentaire, permet d'avoir une vision d'ensemble des projets sur le territoire.

## La Commission Permanente :

### Présentation :

M. Mercier présente le rôle de la Commission Permanente. Cette dernière a besoin d'être recomposée pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle au sein de la Commission Locale de l'Eau.

### Temps d'échange :

M. Rouzé indique vouloir faire partie de la Commission Permanente.

M. Ringot en profite pour informer les membres de la CLE de futurs changements pour le SAGE. En effet le SAGE est actuellement porté par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) à Dunkerque mais sera transféré en cours d'année à l'Institution Intercommunale des Wateringues, à Saint-Omer. Le PAPI est également transféré. Les recherches de nouveaux locaux pour l'Institution sont en cours avec la CAPSO pour accueillir cette évolution.

## Feuille de route du SAGE

### Présentation :

M. Mercier présente la feuille de route du SAGE.

### Temps d'échange :

M. Prouvost souhaite que l'inventaire zones humides ne soit pas réalisé par des stagiaires, ou quelqu'un étranger au territoire. Il souhaite que le prestataire désigné soit accompagné par un élu de la commune pour la réalisation de l'inventaire. M. Mercier précise qu'un cahier des charges a été rédigé en relation avec les services avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, l'OFB, la DREAL, la chambre d'agriculture. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de la CLE. L'étude ne sera pas lancée sans approbation du cahier des charges par la CLE.

M. Rouzé exprime ses remerciements pour la présentation. Il indique que le SYMVAHEM sera dépendant des futures orientations du SAGE. Il remercie les acteurs du territoire pour leur volonté de réviser le SAGE. Il pose ensuite la question du financement de l'animation du SAGE suite au transfert de celle-ci du PMCO à l'Institution. M. Lemaire rappelle la restitution de l'audit réalisée au premier semestre 2021, réalisé sur l'ensemble des SAGE, le bilan étant mauvais car le SAGE est en retard d'un SDAGE. Ainsi l'Agence de l'Eau a décidé de ne pas honorer sa participation à l'animation du SAGE pour les années 2020 et 2021. L'agence de l'Eau prend tout de même bonne note de la présentation qui vient d'être faite avec cette nouvelle feuille de route et le transfert de l'animation à l'Institution, compétente en GEMAPI et estime que c'est une très bonne chose. Le PMCO a réalisé une nouvelle demande de financement de l'animation du SAGE qui sera examinée avec une très grande attention et pour laquelle des objectifs clairs devront être établis et respectés. L'Agence sera très vigilante à l'atteinte d'objectifs à court terme. M. Ringot indique qu'il conteste, ainsi que tous les élus du PMCO, la décision de l'Agence de l'eau de ne pas financer l'animation

du SAGE pour les années 2020 et 2021. Dans la convention il n'était pas clairement indiqué qu'il fallait absolument avoir fini la révision du SAGE. Il avait été convenu, du fait des tensions qui pesaient sur la révision, de décaler celle-ci. Pour des raisons budgétaires ainsi le PMCO a dû différer des actions dans le domaine de l'eau pour ne pas impacter les EPCI financeurs.

M. Rouze indique que le SYMVAHEM est le seul à avoir répondu aux objectifs de l'Agence de l'Eau sur le Delta de l'Aa grâce à leurs actions depuis une dizaine d'années. Il demande ainsi que l'animation aille dans le bon sens afin de ne pas impacter le SYMVAHEM avec des objectifs caducs et de possibles restrictions budgétaires de l'Agence de l'Eau. Le Hem est le seul cours d'eau en bon état sur le SAGE. Cette qualité doit être, au minimum, maintenue et, au mieux, améliorée. Il faudra donc pouvoir s'appuyer sur un SAGE digne de porter ces objectifs.

M. Mercier indique que le planning présenté ici est susceptible d'être modifié en fonction des contraintes ou opportunités.

## Retour sur les inondations de Novembre/Décembre

### Présentation :

M. Ringot a souhaité un retour sur les inondations de la fin de l'année 2021 sur la Flandres. Un retour a déjà été réalisé en sous-préfecture. Il laisse ainsi la parole à M. Parent.

### Temps d'échange :

M. Ringot indique qu'en tant que Président de l'Institution, deux sujets pèsent aujourd'hui :

- Que les financeurs du PAPI paient ce qu'ils doivent payer car au niveau des crédits européens un gros retard est constaté, ce qui a obligé à faire un emprunt de 4 millions d'euros pour permettre à l'Institution de réaliser ses travaux, sans quoi des subventions auraient été perdues. M. le Président de la Région Xavier Bertrand a été contacté pour permettre d'avancer sur le sujet des retards de paiement. M. Ringot précise que malgré les nouvelles compétences de l'Institution, celle-ci reste une petite structure.
- La hausse du prix de l'électricité est également inquiétant. Cela aurait des conséquences importantes avec une hausse de plusieurs centaines de milliers d'euros supplémentaire chaque année. Une rencontre avec le Préfet est prévu pour discuter de ces préoccupations.

Un nouveau PAPI est également à prévoir et devra être très ambitieux au regard des conséquences du changement climatique. En plus des inondations, l'enjeu de la submersion marine est à regarder de près. M. Ringot laisse la parole pour un temps d'échange.

M. Caillaud demande quelle est la période de retour des crues observées. M. Parent répond qu'appliquer une période de retour d'inondation sur le territoire des waterings est difficile de part la nature du territoire avec la prise en compte de la pluie mais aussi de la marée, le risque technologique (panne électrique sur les ouvrages d'évacuation). M. Parent estime qu'il s'agissait d'un événement décennal. L'événement pluvieux en lui-même n'a rien d'exceptionnel.

M. Caloone, indique que les sections de waterings seront également touchées par l'augmentation des prix de l'électricité. Sur la 3<sup>ème</sup> section du Nord, 4 pompes et 4 tracteurs supplémentaires ont été nécessaires pour l'évacuation des eaux sur les secteurs de Merckeghem, Pitgam, Eringhem, avec des quantités d'eau phénoménales. La question de la Colme et de la vanne 12 à Bergues se pose à nouveau. Cette dernière prendra beaucoup de temps avant d'être de nouveau opérationnelle (2 à 3ans). Qu'en est-il des pompes qui étaient en panne, comme il en a été question lors d'une réunion à Hoymile.

M. Parent indique que sur la station de Mardyck, stratégique, on compte 6 pompes et une pompe de secours. Plusieurs sont en panne mais des pièces arrivent au fur et à mesure. Une cinquième pompe sera de nouveau opérationnelle dans un court laps de temps. Dans le cadre du PAPI un marché a été attribué récemment. Il s'agit du remplacement de 3 ou 4 pompes qui devraient arriver pour l'été prochain pour être opérationnelles à l'hiver prochain. Concernant la vanne 12, il faut savoir dans un premier temps que l'Institution va réaliser pour 2022 presque la moitié des travaux inscrits aux PAPI. Tout ne peut pas aller aussi vite qu'il faudrait et la crise sanitaire n'a pas favorisé l'avancement de certains projets. Des problèmes d'approvisionnement de matériaux posent actuellement problème. Il faut espérer également que la phase d'élaboration du prochain PAPI ne soit pas trop longue pour continuer les actions en conservant le maximum de subvention pour leur réalisation. La vanne 12 va prochainement passer sous la compétence de l'Institution dans le cadre de l'évolution de ses statuts. La vanne n'est pas très bien connue de l'Institution, il faudra ainsi l'étudier pour élaborer un projet finançable. Cela explique ainsi les possibles longs délais.

M. Ringot précise que les ouvrages que l'Institution récupère ne sont pas toujours dans un bon état, comme en témoigne la Porte Noire et le Schelfvliet à Gravelines. Une série de responsabilités pourrait être engagée sur un certain nombre d'ouvrage, sans parler des canaux. La CUD va porter la redevance PAPI de 3 à 4 millions. Il est possible que cette redevance soit portée à son plafond pour permettre la réalisation des travaux nécessaires.

M. Parent indique à propos de l'électricité que l'Institution doit passer des marchés. Un premier appel d'offre n'avait obtenu aucune réponse. Une négociation a été faite sur une réponse reçue dans un second temps. L'augmentation des tarifs était alors de +220 à 340%. Après lissage la facture augmenterait de +160%. Cela représente une augmentation de plus de 650 000 € de frais alors que le budget de fonctionnement est de 2.5 millions d'euros.

## Le projet de communication du SAGE

M. Mercier présente le projet de communication du SAGE.

Celui-ci concernait le changement de logo, une nouvelle charte graphique, une refonte entière du site internet, une vidéo de présentation du SAGE et une nouvelle lettre d'information qui fait eau neuve.

## Fin de réunion :

M. Ringot remercie M. Mercier pour la préparation de la réunion. Il est demandé à quelle date la CLE se réunira de nouveau.

La prochaine réunion de la CLE sera le 04 Mars 2022, avec pour sujet, les délibérations, les zones humides avec le sujet de la compensation, et le groupes de travail de la CLE à redéfinir avec des présidents à nommer.

M. Ringot remercie les participants de la réunion pour clore la réunion.

# Annexes

**Annexe 1 : Avis de la Commission Locale de l'Eau concernant la demande d'autorisation du système d'endiguement du chenal de l'Aa en rive droite :**

Dunkerque, le 25/01/2022

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Nord  
Service Départemental de l'instruction – ADS  
62 Boulevard de Belfort  
CS 90 0007  
59 000 LILLE

Affaire suivie par Florent MERCIER

**Objet : Système d'endiguement Rive droite du chenal de l'Aa – Autorisation environnementale :  
Système d'endiguement et travaux de reconstruction de l'écluse du Schelfvliet aval**

Monsieur le Directeur,

Par mail en date du 07/01/2022, vous avez bien voulu consulter la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa concernant le dossier cité en objet et je vous en remercie.

Le 14 janvier 2022, ce dossier a été présenté à la Commission Locale de l'Eau (CLE), par la Communauté Urbaine de Dunkerque concernant le système d'endiguement, et par l'Institution Intercommunale des Wateringues concernant la reconstruction de l'écluse du Schelfvliet aval.

Après présentation du dossier, les membres de la CLE ont pu poser des questions ou faire des remarques et des réponses ont pu de suite être apportées :

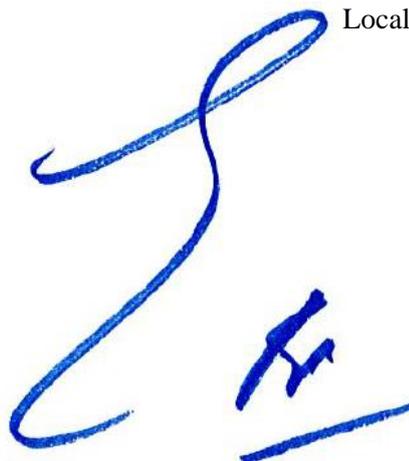
- Question sur l'impact du système d'endiguement sur le prix du foncier.
  - Réponse : à l'échelle nationale il n'est pas recensé un impact sur le prix du foncier
- Question sur la constructibilité sur la servitude définie.
  - Réponse : il n'est pas interdit de construire. Toute construction ne devra pas impacter le pied de digue. Pour les constructions en dur, il sera demandé au pétitionnaire de prouver qu'il n'impacte pas, ne fragilise pas la digue. Les propriétaires seront accompagnés dans leur démarches.
- Question sur l'utilisation de la servitude.
  - Réponse : c'est une servitude d'accès. Celle-ci permettra à un bureau d'études missionné par la CUD d'aller examiner la digue, réaliser une surveillance visuelle, une fois par an, ou plus en cas d'événements météorologiques exceptionnels, afin d'identifier quelconques fragilisations de la digue.
- Question sur les travaux de l'écluse du Schelfvliet et l'impact potentiel sur la Hem et son écoulement.
  - Réponse : les eaux de la Hem ne transitent pas par cet ouvrage. Ce dernier évacue les eaux de la première section de wateringues du Nord. Toutefois, concernant l'écoulement des eaux, celui-ci sera plus important car l'écluse va gagner en capacité, sans pour autant augmenter fortement la vitesse d'écoulement.
- Question sur la canalisation provisoire posée durant la phase travaux, et sa capacité d'évacuation des eaux à la mer.
  - La stratégie de l'Institution est de réaliser les travaux en période estivale. En effet, une partie des eaux du bassin versant est retenue en amont durant l'été. La canalisation est toutefois prévue pour des événements orageux d'été. L'évacuation des eaux étant bien plus importante en période automnale et hivernale, comme il a été possible de l'observer durant les inondations de Novembre et Décembre 2021, la période estivale permet l'accomplissement des travaux sans pour autant risquer une défaillance de l'évacuation, qui est moindre durant cette période.

- Question sur les vitesses d'écoulement du nouvel ouvrage.
  - Réponse : la vitesse d'écoulement n'augmente que très peu et pourrait être ralentie au fur et à mesure de la montée du niveau marin.
- La question de la suppression de la nappe pouvant fragiliser l'ouvrage est posée.
  - Réponse : l'état actuel de l'ouvrage nécessite une totale reconstruction. Il a été observé la porosité actuelle de l'ouvrage, obligeant la réalisation des travaux prévus. Les circulations d'eau seront bien moindres et les conditions seront donc largement améliorées.
- Remarque : Une attention particulière devra être portée sur la qualité des sédiments et leur potentielle pollution afin d'éviter toute pollution accidentelle pouvant impacter le milieu marin, voire les cultures mytilicoles d'Oye-Plage.

A la vue des différentes présentations réalisées et des réponses apportées durant la réunion de la CLE et sans autres remarques émises par la suite, la Commission Locale de l'Eau rend donc un avis **favorable** au projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand RINGOT  
Président de la Commission  
Locale de l'Eau



## **Annexe 2 : Support de présentation**